



-HONORAIRES DE TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE-

AGENCE DU TANIT

Honoraires TTC transactions applicables à compter du 01 er Janvier 2023 . TAUX TVA 20.00% inclus.

La remise d'une note d'honoraires est obligatoire.

PRESTATIONS PROPOSEES :

HONORAIRES MAXIMUMS :

HONORAIRES MAXIMUMS :

VENTE (Mandat de vente)	MODALITES (% , forfait, tranche)	A LA CHARGE DE
Tous types de biens Immobiliers :	Assiette de calcul selon le prix de vente	Sauf convention contraire expresse
Jusqu'à 10 000 Euros . De 10 001 Euros à 35 000 Euros. De 35 001 Euros à 100 000 Euros. De 100 001 Euros à 300 000 Euros. De 300 001 Euros à 600 000 Euros. A partir de 600 001 Euros.	Payables à l'acte authentique par virement Forfait 1 000 Euros TTC Forfait 3000 Euros TTC 7% TTC 6% TTC 5% TTC 4% TTC	Vendeur Vendeur Vendeur Vendeur Vendeur
Fonds de commerce : Jusqu'à 150 000 Euros. A partir de 150 001 Euros.	12% TTC 10% TTC	Vendeur Vendeur
Honoraires minimums sur ventes :	1 500,00 Euros TTC	Vendeur
ACHAT (mandat de recherche) :	Mêmes modalités en % que ci-dessus.	Acquéreur
AVIS DE VALEUR VENTE	Assiette de calcul par unité foncière évaluée	A la charge du demandeur de l'avis A la charge du demandeur de l'avis
Rapport d'Avis écrit : Rapport d'Avis oral : Barème dégressif à partir de 2 avis concomitants.	150,00 Euros TTC 80,00 Euros TTC -20% TTC de remise sur le total	
LOCATION	Assiette de calcul par m2 de surface habitable	A LA CHARGE DE
Baux d'habitation principale ou mixtes ou meublés soumis à la loi du 06071989 et Baux de droit commun Entremise et négociation : La visite, la constitution du dossier du locataire et rédaction de Bail :	Payables à la signature du bail 1.50 Euros TTC du m ² 8 Euros TTC du m ²	100% bailleur, 50% bailleur ,50% locataire Soit 4 € TTC le m2 pour chaque partie
Réalisation état des lieux d'entrée Pour baux soumis loi 06 juillet 1989 et de droit commun	Payables à l'état des lieux 3,0 Euros TTC du m ²	50% bailleur, 50% locataire Soit 1.50 € TTC le m2 pour chaque partie
ATTENTION HONORAIRES PLAFONNES	750,00 Euros TTC	Plafond bailleur / Part locataire réduite
Baux commerciaux ou dérogatoires *Etablissement acte de location : *Etat des lieux entrée ou de sortie :	Payables à la signature du bail 1 mois et demi de loyer hors charges TVA en sus 250,00 Euros TTC	Sauf convention contraire expresse 50% bailleur, 50% locataire
Baux professionnels *Etablissement Acte de location : *Etat des lieux entrée ou de sortie :	Payables à la signature du bail Un mois et demi de loyer a charges TVA en sus 250,00 Euros TTC	50% bailleur, 50% locataire
Place de stationnement * Etablissement Acte de location :	50 Euros TTC	100% locataire
HONORAIRES DE GESTION	10% TTC du loyer charges comprises	100 % locataire

SAS AGENCE DU TANIT SERVICES au capital de 1000€ siège social Résidence Mas de Tanit-15 chemin de tanit -06160 Juan les pins Téléphone : 04.92.93.55.95
Courriel : agencedutanit@gmail.com - Numéro de TVA intracommunautaire FR 26831819172 . Siret 831 819 172 00014 RCS Antibes. Code APE 6831Z. Carte professionnelle Transaction sur immeubles et Fonds de commerces, Gestion Immobilière CPI 0605 2018 000 023 878 délivrée par CCI de Nice. Garanties financières Gestion immobilière 200 000 Euros - Assurance Responsabilité Civile Professionnelle - Caisse de garantie Transactions sur Immeubles et Fonds de Commerce , Gestion immobilière : QBE - 110, Esplanade du Général de Gaulle - 92931 La Défense.

Médiateur à la consommation | MEDIMMOCONSO - 1 Allée du Parc Mesemena 44500 LA BAULE - contact@medimmoconso.fr - <http://medimmoconso.fr>

Loi RGPD : agencedutanit@gmail.com